CICR

06 Mai 2013 - Alors que les **combats** se poursuivent dans les différentes régions de la **Syrie**, faisant chaque jour des centaines de morts et de blessés, l'évacuation rapide des victimes devient un défi quotidien dans les zones les plus durement touchées.

« La manière dont les parties au conflit en Syrie conduisent les hostilités demeure extrêmement préoccupante », déclare Magne Barth, chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en Syrie. « Les hostilités s'intensifient et les parties impliquées font peu de cas du sort de la population. Les attaques causent un très grand nombre de morts et de blessés parmi les civils. Nous appelons instamment toutes les parties impliquées dans les combats à prendre immédiatement des mesures pour se conformer au droit international humanitaire. »

Les règles et principes du droit international humanitaire s'appliquent à toutes les parties au conflit armé en Syrie et imposent des restrictions quant aux moyens et méthodes de guerre pouvant être utilisés. Le CICR a rappelé à de nombreuses reprises aux parties qu'elles doivent en tout temps faire la distinction entre les civils et les personnes qui participent directement aux hostilités.

Dans un contexte d'escalade de la violence, de plus en plus de morts et de blessés sont abandonnés à cause des risques encourus par les personnes qui tentent d'aller les chercher.

Le droit international humanitaire dispose que les dépouilles mortelles doivent être gérées de façon adéquate et avec respect. Les parties au conflit doivent prendre toutes les mesures possibles pour évacuer sans retard les morts et les blessés. « En Syrie, la réalité sur le terrain est malheureusement tout autre », déplore M. Barth. « Nous continuons donc d'appeler toutes les parties concernées à épargner les civils et à permettre qu'ils soient mis en sécurité, ainsi qu'à faciliter l'évacuation des blessés et l'enlèvement des cadavres. »

Tout retard dans l'enlèvement des corps complique le processus d'identification et a de graves conséquences pour les familles des personnes décédées. « Faute d'identification des morts, davantage de personnes restent portées disparues, les familles n'étant alors pas en mesure

de faire leur deuil », explique Andres Patino, conseiller régional du CICR pour les questions médico-légales. « De plus, lorsque des personnes ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches, elles font face à d'autres difficultés encore, notamment à une grande souffrance psychologique. »

Les milliers de morts causés chaque mois dans tout le pays mettent par ailleurs à rude épreuve la capacité de nombreux hôpitaux et morgues, qui manquent cruellement de ressources matérielles et de savoir-faire technique.

Afin d'atténuer ces difficultés, le CICR fournit au Croissant-Rouge arabe syrien le matériel nécessaire à la gestion adéquate des corps, dont des équipements de protection et des sacs mortuaires.

Un spécialiste en médecine légale du CICR forme également des volontaires de la Société nationale. « Actuellement, ce sont souvent les volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien qui procèdent à l'enlèvement des cadavres dans les rues », précise M. Barth. « Il est donc essentiel de leur apporter le soutien dont ils ont besoin, sur le plan technique ou matériel. »

Le 16 avril, à Alep, toutes les parties ont accepté de respecter une pause humanitaire pour permettre aux volontaires de la section locale d'Alep du Croissant-Rouge arabe syrien d'évacuer 34 corps, dont certains jonchaient le sol depuis des semaines au milieu des décombres et des rues désertes. « De telles pauses devraient être autorisées plus souvent, et dans toutes les zones sérieusement atteintes », poursuit M. Barth.

Malgré les conditions de sécurité difficiles, le CICR a poursuivi ses activités humanitaires afin de venir en aide aux personnes les plus durement touchées. En avril, en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien, il a distribué des vivres et d'autres secours à la population. Il a ainsi fourni :

- une aide alimentaire à plus de 180 000 personnes dans les gouvernorats de Damas-Campagne, Damas-Ville, Alep, Hama, Deir Ezzor et Homs ;

 des matelas et des couvertures à quelque 30 000 personnes dans les gouvernorats de Damas-Campagne, Alep, Hama et Damas-Ville ;

 des ustensiles de cuisine, dont des casseroles, assiettes, tasses et couverts, à plus de 11 000 personnes dans les gouvernorats de Lattaquié et Hama ;

 des articles d'hygiène, tels que shampoing, savon, produit de lessive et articles d'hygiène féminine, à environ 30 000 personnes dans les gouvernorats d'Alep, Deir Ezzor, Hama et Damas-Ville.

En coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien, les ingénieurs hydrauliciens du CICR ont :

 apporté leur savoir-faire technique aux services des eaux de Damas, Alep, Hama, Deir Ezzor et Sweida, en leur fournissant en outre des équipements et du matériel ;

 acheminé de l'eau par camion pour près de 105 000 personnes dans les gouvernorats de Damas-Campagne, Homs et Deir Ezzor ;

 continué d'améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hébergement dans plus de 107 sites accueillant quelque 26 000 personnes déplacées dans les gouvernorats d'Alep, Hama, Damas-Ville et Damas-Campagne, et achevé les travaux sur 29 autres sites hébergeant environ 9 000 personnes déplacées dans les gouvernorats de Quneitra, Sweida, Damas-Ville, Damas-Campagne, Raqqa et Deir Ezzor ;

 dispensé une formation sur sept jours à 57 volontaires de la Société nationale concernant la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau en période de crise.

En avril toujours, les personnels de santé du CICR ont réalisé des évaluations médicales au sein des structures de santé de Zabadani et Madaya, dans le gouvernorat de

Damas-Campagne. Enfin, ils ont remis des solutions intraveineuses pour soigner 800 blessés aux hôpitaux de Damas.